Journalisation diverse (tva, amortissements)

*Pierre Desproges, dont on fêtera l’anniversaire le 9 mai, a besoin de votre aide pour journaliser les écritures suivantes, toujours dans les comptes les plus appropriés.*

Écritures en cours d’année

1. Le 19 octobre, nous achetons à crédit du mobilier pour le magasin chez Le Roi du Sofa®, pour CHF 12'300.- h.t. (tva à 7.7%).
2. Nous vendons pour CHF 100.- (h.t., tva à 7.7%), un véhicule d’occasion, qui valait dans nos comptes 1.- (totalement amorti de manière linéaire directe), en espèces.
3. Nous achetons le 15 mars des véhicules pour CHF 42'000.-, tva comprise à 7.7%, le paiement se fait par virement bancaire.
4. Nous encaissons un acompte en vue de préparer une vente de marchandise, le montant encaissé ce jour, en espèces, est de CHF 1'000.- + tva de 7.7%.
5. Nous payons le 19 juillet la facture d’une machine, déjà comptabilisée le 10 juin, pour CHF 6'860.- (tva à 7.7% comprise) avec un escompte de 3%, par virement postal.
6. Nous bénéficions d’un rabais de 10% chez Le Roi du Sofa® pour cause de qualité en deçà de nos attentes.
7. Nous payons par virement postal le solde, chez Le Roi du Sofa®.
8. Il faut ajouter des frais d’immatriculation et d’expertise pour les véhicules achetés (point 3), pour CHF 3'000.- h.t., tva à 7.7%, réglés en espèces au service cantonal des véhicules. Les frais sont réglés le 15 mars.
9. Finalement la vente de marchandise se fait, pour un montant de CHF 4'000.- h.t. (tva à 7.7%). Prendre en compte l’écriture 4. Le paiement à lieu immédiatement par virement bancaire avec un escompte de 5%, car nous apprécions en cette période extraordinaire, d’avoir des liquidités immédiatement.
10. Nous vendons en espèces le 9 mai, pour sa valeur comptable, un véhicule, acheté CHF 40'000.- et amorti pour la dernière fois le 31 décembre dernier (c’était le troisième amortissement, alors que le véhicule était amorti de manière directe, linéaire, sur la base de 5 ans). En termes de longueur de phrase je ne suis pas loin du maximum ;)

Écriture de fin d’année

1. Amortir
	1. Le mobilier sur la base 10 ans linéaire indirect. (voir 1, 6 et 7)
	2. Les machines, sur la base de 5 ans dégressif direct (voir 5)
	3. Les véhicules, au taux de 30% (dégressif) indirect ( voir 3 + 8).
	4. L’immeuble locatif, pour CHF 50'000.-, direct.
	5. L’immeuble commercial, ayant une valeur de CHF 1'800'000.- a déjà été amorti 2 fois de manière direct linéaire. La durée de vie de l’immeuble est de 20 ans.